

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LFIK, 10 NOVEMBRE 2021

### Compte-rendu

Début de séance : 17h30

Fin de séance : 21h15

Le CE se déroule en format hybride (présentiel au LFIK et distanciel via Zoom)

#### Membres présents

##### *Représentants de l'administration*

Monsieur Boris COLIN, Proviseur et Président du Conseil d'Établissement

Monsieur Jules IRRMANN, Consul général en poste au Consulat Général de France à Kyoto

Monsieur Mathieu LECACHEUR, Directeur Administratif et Financier

Monsieur Julien TEILLON, Conseiller Principal d'Éducation

##### *Représentants des enseignants et du personnel non-enseignant*

Madame Aude JEANSON, professeur des écoles en maternelle

Madame Emi ETO, professeur de japonais

Monsieur Gaël REGNER, professeur de lettres et histoire-géographie

Madame Kazue OIKE, Secrétaire de Direction

##### *Représentants des parents d'élèves et des élèves*

Madame Aloysie BENITE, parent d'élève

Monsieur Denys POULAT, parent d'élève

Madame Dina LOUIS, parent d'élève

Madame Andréa LEMAIRE, élève en 3EME

#### Membres présents et siégeant à titre consultatif

Monsieur Airy QUILLERE, remplaçant M. Stéphane MARTIN, Conseiller culturel

Monsieur Thierry CONSIGNY, Conseiller des français du Japon

Monsieur Jean-Marc LISNER, Conseiller des français du Japon

Monsieur François ROUSSEL, Conseiller des français du Japon

Madame Léonore PAGET, élève et Vice-Présidente du Conseil de la Vie Lycéenne

Monsieur Florian RIVOAL, Président de l'APEK  
Madame Jessica DESCLOS, membre élue au CG de l'APEK  
Monsieur Claude LEVI ALVARES, Représentant de l'Association des Français du monde (ADFE)

### **Membres suppléants présents / invités présents**

Madame Diane CYRANOSKI, suppléante, représentante des parents d'élèves  
Monsieur Grégory PURET, suppléant, représentant des parents d'élèves  
Madame Ayu DEGOUL, suppléante, représentante des parents d'élèves  
Madame Moyu JACOB, suppléante, représentante des parents d'élèves  
Madame Coline SOPIK, suppléante, représentante des personnels  
Madame Aiko KATO, suppléante, représentante des personnels  
Madame Claire TERRASSON, suppléante, représentante des personnels  
Madame Sarah PERRIN, suppléante, représentante des élèves  
Monsieur Hugo PRETET, suppléant, représentant élu au CVC/CVL  
Monsieur Julien GACHIGNARD, Coordinateur du Primaire  
Monsieur Joachim ROUTIER, Enseignant, Prio et Référent Santé

\*\*\*

PJ :

- ANNEXE 1 : Emargement CE
- ANNEXE 2 : Règlement Intérieur du CE
- ANNEXE 3 : Plan de formation des personnels LFIK 2021-2022

\*\*\*

En préambule, le Proviseur souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres élus. Il explique le fonctionnement du Conseil d'Établissement et souligne qu'il y a plusieurs membres invités (tous les suppléants) car il s'agit du premier CE de l'année. Par ailleurs, le Coordinateur primaire, M. Julien GACHIGNARD, est invité aussi sur ce conseil car il est prévu un vote pour élargir les collèges électoraux afin que le coordinateur devienne représentant de l'administration. Le règlement intérieur du CE sera donc amendé en conséquence si le vote proposé ensuite se révélait positif.

### **1/ Installation du conseil d'établissement :**

Le Proviseur accueille l'ensemble des membres (présentiel et distanciel). Un tour de table rapide permet à tous les membres d'identifier les différents interlocuteurs. Le Proviseur remercie tous les membres, tous les suppléants et tous les invités d'avoir répondu présent pour ce premier conseil de l'année.

### **2/ Validation de l'ordre du jour :**

Le Proviseur présente l'ordre du jour.

Une demande d'un parent représentant est à traiter : l'ajout de la question du Handicap. Il est proposé de le placer en point 13 avec les projets, même si l'ordre du jour apparaît déjà très chargé.

Le Proviseur propose de passer au vote afin d'adopter cet ordre du jour, incluant l'ajout au point 13.

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

### **Ordre du jour :**

1. Installation du conseil d'établissement
2. Validation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du CE
4. Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement
5. Rôle, fonctionnement et composition des diverses instances du LFIK
6. Adoption de la proposition d'élargissement des collèges électoraux
7. Bilan de la rentrée (contexte, effectifs, budget)
8. Adoption du Plan de Formation des Personnels
9. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : mise en œuvre
10. Protocole sanitaire : proposition d'assouplissement
11. Présentation des débuts des travaux du CVC/CVL (conseils vie collégienne et lycéenne)
12. Point sur les examens, l'orientation et la demande d'extension d'homologation
13. Point sur les projets annuels (en primaire et secondaire), y compris les 4 Parcours
14. Un chantier phare cette année : la création du parcours des langues du LFIK
15. Point sur les événements (y compris le sponsoring et les partenariats)
16. Questions diverses, dont le texte devra être envoyé au secrétariat, avant le mardi 09 novembre, 18 heures.

### **3/ Adoption du Procès-Verbal de la dernière réunion du CE :**

Le compte rendu du CE du 10 juin 2021 est présenté :

Concernant le compte-rendu du dernier CE, Monsieur ROUSSEL demande une modification page 9 (5e ligne avant la fin) :

"En réponse à une question posée par un de nos représentants des Français de l'étranger"

→ "En réponse à une question posée par François ROUSSEL, conseiller des Français du Japon"

Le Provisur propose de passer au vote afin d'adopter ce compte-rendu avec la modification proposée

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **4/ Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement**

Le Provisur revient sur la proposition de texte envoyé à tous les membres (cf ANNEXE 2). Il explique que le Conseil n'a jamais adopté de règlement Intérieur et qu'il faut donc le faire, afin que cette instance puisse valablement exister et fonctionner. Le Règlement proposé est conforme à la dernière circulaire (Circulaire AEFÉ n° 1033 du 01/07/2021). Une explication concernant l'article 4 est demandée : l'article parle d'une obligation de discrétion dans le sens où tous les membres doivent veiller à ne pas mettre en défaut ou en difficulté une personne durant les débats : les comptes rendus étant publics, il est également important de veiller à ne pas divulguer d'éléments concernant une personne tierce.

Le Provisur propose de passer au vote afin d'adopter le Règlement Intérieur :

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

La proposition de RI est adoptée à l'unanimité.

#### **5/ Rôle, fonctionnement et composition des diverses instances du LFIK :**

Le Provisur revient sur l'appartenance de l'établissement au réseau AEFÉ et en présente les grandes caractéristiques. Cartes, chiffres principaux et zoom sur la zone Asie sont mis en avant.



LYCÉE FRANÇAIS  
INTERNATIONAL  
DE KYOTO  
京都国際フランス学園



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER\*



**6 287**  
**PERSONNELS**  
**TITULAIRES**

détachés auprès  
de l'AEFE dont :

**995**  
expatriés  
**5 292**  
résidents

---

**30 000**  
**PERSONNELS**  
**DE DROIT LOCAL**

## LA ZONE ASIE-PACIFIQUE

**50**  
établissements

**4**  
EGD

**19**  
conventionnés

**27**  
partenaires  
(environ 15% des élèves scolarisés)

**23 500**  
élèves

**20**  
pays



Australie / Birmanie / Cambodge / Chine / Corée du Sud / Indonésie / Japon /  
Laos / Malaisie / Mongolie / Nouvelle-Zélande / Philippines / Singapour /  
Taiwan / Thaïlande / Vanuatu / Vietnam/Péninsule indienne

### **Le Proviseur redonne les grandes lignes du réseau :**

- Le plus grand réseau d'établissements au monde (différents statuts : EGD, Conventionnés ou Partenaires)
- Une agence sous la tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- Une zone Asie de plus de 50 établissements qui fonctionnent en réseau : une délégation de la Direction à Singapour. Un future Institut Regional de Formation à Hanoi

### **Un focus est fait sur les établissements conventionnés (comme au LFIK) :**

- Ces établissements sont gérés par des associations de droit privé, français ou étranger, et ont passé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE.
- Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions et le respect des programmes.
- Ces établissements entretiennent avec l'AEFE un dialogue de gestion constant.

### **Le Proviseur revient ensuite brièvement sur l'ensemble des instances d'un établissement scolaire français à l'étranger :**

- \* Conseils de cycles
- \* Conseils des Maîtres / Pédagogique / CEC (Conseil Ecole-Collège)
- \* CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)
- \* CFC (Cellule de Formation Continue)
- \* CVC + CVL (+ Conseil des Enfants)
- \* Conseil d'Administration
- \* Conseil d'Établissement
- \* CHS / CHSCT
- \* Conseil de discipline
- \* + CRH (spécifique à chaque comité de gestion)

### 6/ Proposition d'élargissement des collèges électoraux :

Le Proviseur revient sur la proposition faite : élargir les collèges électoraux. Jusqu'alors composé de 4 membres chacun, le Proviseur explicite l'idée d'inclure le Coordinateur Primaire dans le collège des membres représentants de l'administration. Cela aurait pour conséquence de passer les 3 collèges à 5 membres chacun, comme annoncé par le document ci-dessous (issu de la circulaire AEFÉ sur les instances)

La répartition des sièges au sein du conseil d'établissement est la suivante :

Administration	Personnels		Parents d'élèves	Élèves
	Enseignants	Administratifs et de service		
4 sièges	3 sièges	1 siège	3 sièges	1 siège
5 sièges	4 sièges	1 siège	3 sièges	2 sièges
6 sièges	5 sièges	1 siège	4 sièges	2 sièges
7 sièges	5 sièges	2 sièges	5 sièges	2 sièges
8 sièges	6 sièges	2 sièges	6 sièges	2 sièges
9 sièges	6 sièges	3 sièges	6 sièges	3 sièges
10 sièges	7 sièges	3 sièges	6 sièges	4 sièges

Compte-tenu des membres de chaque liste, cela reviendrait à avoir :

- 5 membres collège ADMINISTRATION
- = Ajout du Coordonnateur Primaire
- 5 membres pour les représentants des personnels
- = Ajout de Madame Coline SOPIK
- 5 membres pour les représentants parents et élèves
- = Ajout d'un élève, Madame Sarah PERRIN

Des représentants des parents d'élèves soulèvent une question : ils estiment que si l'intention d'élargir les collèges est louable, il semble que ce soit un élève qui serait appelé à élargir le collège des usagers (parents et élèves). Ils estiment donc que la « part » des parents dans le conseil diminuera, ce qui pose question. Le Proviseur admet

que comptablement, cela est vrai, même si les usagers seront tout de même davantage représentés avec l'arrivée d'un nouvel élève représentant.

Le Proviseur propose de passer au vote concernant cet élargissement des collèges électoraux :

VOTE :

- Contre : 2
- Abstention : 0
- Pour : 10

L'élargissement des collèges est adopté. Le RI du CE sera modifié en ce sens lors du prochain conseil d'établissement.

### 7/ Bilan de la rentrée (contexte, effectifs, budget) :

Le Proviseur revient sur le contexte de rentrée : une rentrée placée sous le signe d'un contexte sanitaire en tension. Cependant, les choses ont réussi à « tenir » et la rentrée s'est déroulée en présentiel (ininterrompu jusqu'à présent). Si les effectifs se sont stabilisés par rapport à la rentrée dernière, on note que de nombreuses arrivées sont retardées par la fermeture des frontières et les difficultés liées à l'obtention des visas et autorisations.

Le DAF commente la structure pédagogique 2021-2022 :

## Organisation des classes

## Structure pédagogique

Année scolaire 2021-22

### Deux classes de maternelle

- Petite et moyenne section (8+7 élèves)
- Grande section (15 élèves)

### Quatre classes d'élémentaire

- CP (21 élèves)
- CE1 (14 élèves)
- CE2 (16 élèves)
- CM1/CM2 (24 élèves)

### Six classes au secondaire

- 6e (8 élèves)
- 5e (15 élèves)
- 4e (5 élèves)
- 3e (6 élèves)
- 2nde (10 élèves)
- 1ère (11 élèves)
- Terminale (6 élèves)



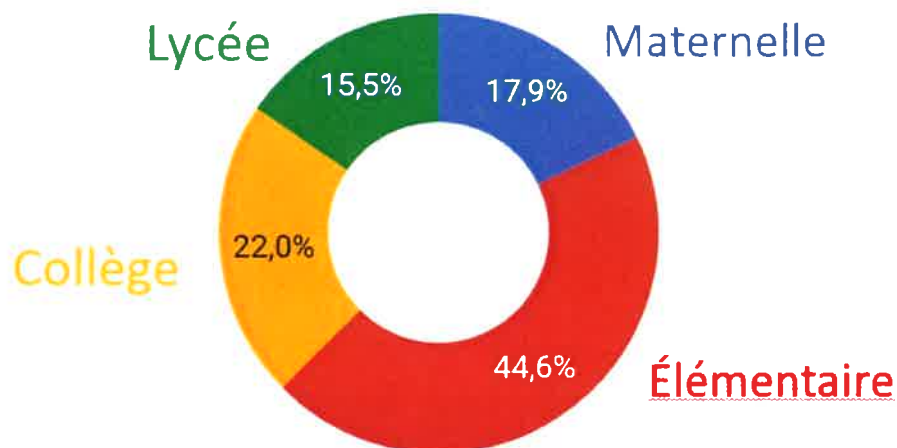
Total : 168 élèves



Le LFIK totalise donc 168 élèves inscrits. Plusieurs dossiers sont en attente et il est attendu un dépassement de la barre des 170 élèves en début d'année 2022. Le Proviseur revient sur un élément fondamental : la mise en valeur de la maternelle. En effet, on note beaucoup d'arrivées « tardives » (en GS ou même uniquement en CP), ce qui rend souvent les choses difficiles, la compréhension de la langue française restant un obstacle pour certains élèves. Il est rappelé que la maternelle « à la française » correspond à un cycle d'apprentissage entier, que la progressivité des compétences à acquérir est pensée à l'échelle des 3 années. Il nous faut donc communiquer davantage sur l'importance de la maternelle « à la française », la faire connaître et reconnaître afin d'inciter les familles à inscrire leurs enfants dès le plus jeune âge. On remarque donc bien le chiffre de 17,9% de nos élèves en cycle 1, qui est un chiffre assez faible et qu'il nous faudra trouver des leviers de croissance afin de renforcer ces cohortes. Le Président de l'APEK appuie les propos sur la maternelle et explique que le comité de gestion est dans la même dynamique et la même volonté : dynamiser fortement le cycle 1 et le rendre encore plus attractif. Une représentante des personnels confirme le fait que l'inscription des non-francophones est grandement facilitée quand ils arrivent dès la Petite Section, et qu'il faut donc diffuser largement le message.

## Structure pédagogique

Année scolaire 2021-22

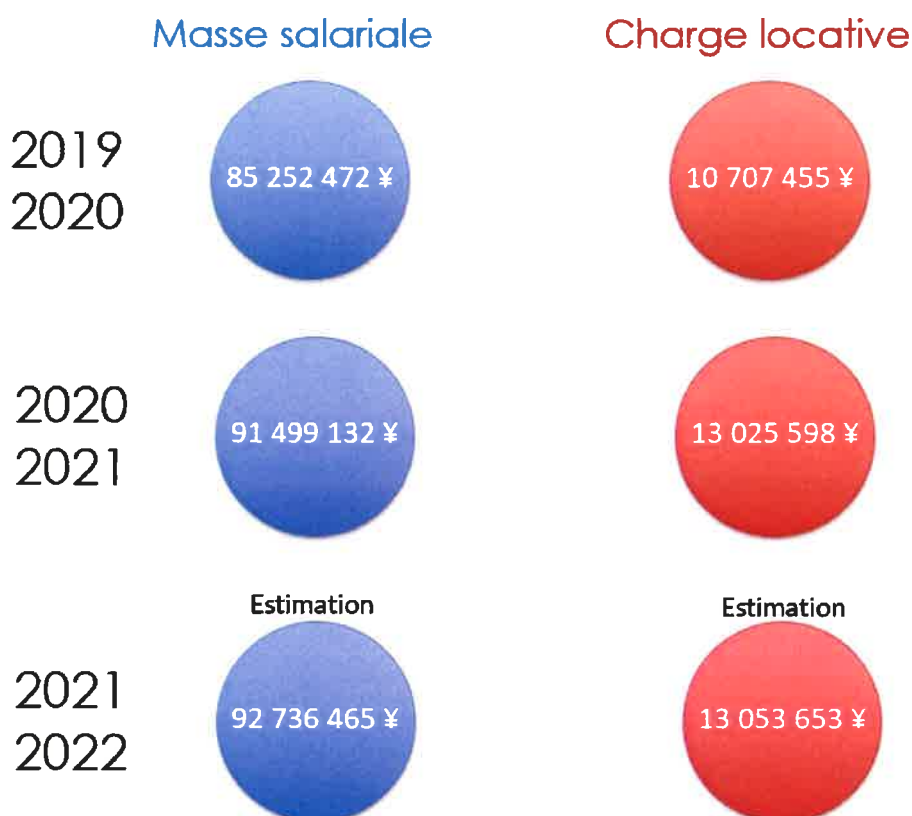


**Total de 168 élèves soit :**

- 30 élèves en maternelle
- 75 élèves en élémentaire
- 37 élèves au collège
- 26 élèves au lycée

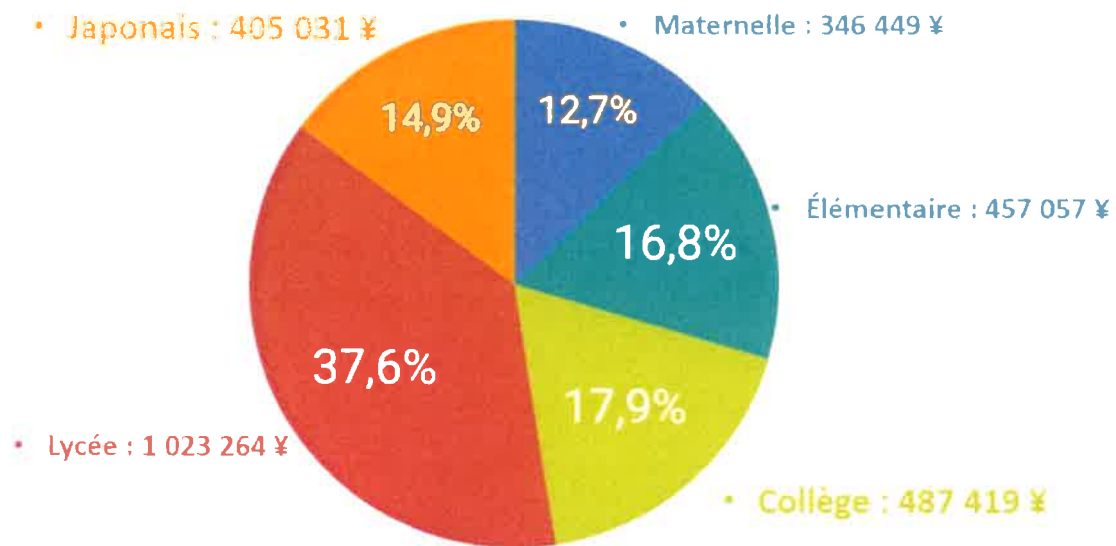
Le Proviseur commente ensuite les excellents résultats aux examens. 100% de réussite tant au DNB qu'au Baccalauréat. Le travail remarquable réalisé par les équipes pédagogiques est souligné par plusieurs intervenants.

Le DAF commente ensuite les différents éléments budgétaires. Il souligne le travail de longue haleine réalisé conjointement avec le comité de gestion, en particulier le Président, pour définir des procédures comptables et financières plus abouties, pour préparer un budget plus structuré et plus opérationnel. Le Président de l'APEK confirme le travail engagé. Le budget travaillé en CA et qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre, est un budget « en tension », qui est à l'heure actuelle très légèrement négatif. Ceci reste dû à un maintien de certaines dépenses en compensation de la future homologation, couplé au fait que les arrivées prévues d'élèves sont décalées dans le temps à cause de la crise sanitaire. Cependant, le budget devrait permettre de dérouler l'année de manière plutôt sereine et l'établissement compte aussi sur plusieurs subventions possibles qui feraient, de facto, repasser le budget en positif. A noter que les « réserves » de l'établissement sont saines et permettent de mettre en place quelques investissements de long terme tout en restant conservateur et prudent sur l'utilisation de ces fonds.



L'évolution de la masse salariale reste très contenue. La charge locative devrait cette année, être sensiblement la même que l'an dernier, même si des ajustements non prévus peuvent toujours subvenir (nous dépendons des décisions de la Mairie).

## DÉPENSES PÉDAGOGIQUES 2020-21



TOTAL : 2 719 220 ¥

Le DAF commente la répartition des dépenses pédagogiques prévue.

### 8/ Plan de Formation des Personnels :

Le Proviseur présente le plan de formation des personnels qui a été proposé suite à la tenue de la Cellule de Formation Continue du mois d'Octobre. Il revient sur la demande fixée par l'AEFE de dépenser (à minima) 1% de la Masse Salariale dans la formation des personnels. Une grande partie de la formation (mis à part les formations locales et internes) sont faites dans le cadre du Plan de Formation des personnels que l'AEFE pilote. La zone ASIE propose plusieurs dizaines de stages (essentiellement en distanciel encore cette année) pour les personnels des établissements français de la zone. La CFC a étudié les demandes et priorisé les stages en fonction des priorités de l'agence et de celles de l'établissements. Une des priorités a été de conforter et la maternelle et la partie lycée, en vue de l'homologation à venir.

## Présentation du Plan de Formation des Personnels LFIK 2021-2022 :

### **PLAN DE FORMATION DES PERSONNELS LFIK 2021-2022**

- 1% de la masse salariale
- Cellule de Formation Continue en octobre
- Augmentation de la diversification des formations : PFCP AEFÉ + Formation Interne + Professionnalisation + Préparation de certification et concours + stage pratique et échange sur Tokyo + Formation en interne + Langues

#### **1/ Formation dans le cadre du PFCP AEFÉ 2021-2022**

Norm	Prénom	Description
ROYNETTE	ROMARIC	Se (re)saisir de la question de la laïcité : Définition, enjeux et pratiques
COLLAS	MARIE	Programmation Python au lycée
BOYER	ANTOINE	Captteur/Microcontrôleur au lycée
DROULERS	PIERRE	S'approprier les bases du langage LaTeX
ROUTIER	JOACHIM	Sciences Numériques et Technologie - Niveau 2
TURLUR	PIERRE	Enseigner le français dans le cadre de la réforme du lycée
ROYNETTE	ROMARIC	Enseignement d'histoire et géographie dans le cadre de la réforme du lycée - Temps 2
BOURGOIS	MAXIME	Processus de création Artistique en EPS
GOURBEAULT	DAVID	Les SVT, une science expérimentale
KATO-DESSIRIEIX	AIKO	LV C1 C2 C3 C4 Richesses de l'enseignement des langues à la française.
SOPIK	COULINE	L'innovation pédagogique
ETO	EMI	Les Principes de la Différenciations en LV
MAZE	ANNA	Les Principes de la Différenciations en LV
MAZE	ANNA	CECRL et pédagogie actionnelle en LVER
MOISAN	VICTOR	CECRL et pédagogie actionnelle en LVER
KATO-DESSIRIEIX	AIKO	Langues vivantes: japonais inter degré
HUBERT	CHARLOTTE	Parcours hybride professionnalisation des personnels - Intégration (N1)
JEANSON	AUDE	Parcours hybride professionnalisation des personnels - Intégration (N1)
MAYEUR	SEBASTIEN	Parcours hybride magistère: Personnels à professionnaliser consolidation N2
LANNERS	ROMAIN	Professionnalisation des professeurs du 2nd degré (ex-parcours néo)



MOISAN	VICTOR	Professionalisation les professeurs du 2nd degré : consolider les compétences attendues
HAMAMOTO	NOBUKO	Développer ses compétences de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
SOPIK	COLINE	EDD C1 C2 C3 C4 et lycée
ROUTIER	JOACHIM	PRIO nouvellement nommés dans la fonction

## 2/ Stages Observation et Echange de pratiques

- Nous avons validé avec le lycée de Tokyo la faisabilité pour que 4 personnes intéressées par un déplacement de deux jours au LFI puissent partir observer et discuter avec leurs homologues dans le cadre d'un plan de formation défini
- Un personnel administratif (Madame OIKE)
- Un personnel Vie Scolaire (Monsieur TEILLON, CPE)
- Deux enseignants (Madame BENFEHRAT et Monsieur GOURBEAULT)

## 3/ Formation diplômante ou de consolidation

- Prise en charge (entre 30 et 75%) d'une partie de la formation pour 6 personnels :
- Préparation de concours ou certifications : Madame JEANSON, Madame JOURDAN, Madame MORENO, Madame MAZE,
- Formation « académique » : Monsieur DROULERS
- Diplôme Japonais « Petite Enfance » : Madame YEO

## 4/ Autres types de formation

- Le LFIK assure aussi des formations dans le cadre:
- Cours de langue (française ou japonaise) aux personnels chaque semaine
- Accompagnement ciblé par les EEMCP2
- Formation gratuite avec les autorités japonaises (premiers secours)
- Formation entre pair : communication
- Formations internes dispensées par les collègues selon leurs compétences
- Formation Secourisme avec Monsieur ROUTIER

Le Président de l'APEK ajoute que le plan proposé n'a pas été validé en amont par le CA. Le Proviseur admet qu'il s'en est tenu au respect du 1% mais qu'il a ensuite « ventilé » la somme totale sans en référer au CA. Proposition est faite d'acter par principe le plan de formation mais de le soumettre formellement au prochain CA (et de revenir au prochain CE sur le plan si des décisions différentes étaient prises en CA).

Le Proviseur propose de passer au vote concernant l'adoption du plan de formation des personnels du LFIK 2021-2022 (ANNEXE 3)

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

Le plan est adopté. Il sera présenté au CA et potentiellement remis en vote au CE si besoin il y avait.

### **9/ Plan Particulier de Mise en Sureté :**

Le Proviseur présente le Plan Particulier de Mise en Sureté qui a été retravaillé. Cette année, un cadre commun est mis en place pour l'ensemble des lycées français du monde. Ce document reprend l'ensemble des procédures concernant les divers risques auquel peut être soumis un établissement scolaire. Le Proviseur explique que le document a été envoyé conjointement à l'officier de sécurité de l'Ambassade de France, avec l'appui du Consulat Général, et aux services de l'AEFE.

Le Plan prévoit plusieurs exercices à réaliser durant l'année scolaire. Les premiers débiteront à la mi-novembre et concerneront les exercices attentats-intrusions. L'apprentissage progressif des bons réflexes à avoir en cas de crise est une nécessité dans un environnement scolaire.

Le Proviseur explique qu'un état des stocks d'urgence a été réalisé et qu'un travail s'engage désormais dans la structuration de ce qu'on nomme le Centre de crise : un espace qui a vocation à être mis en place au début de chaque cas de crise majeure. Cette formation en interne interviendra au début de l'année 2022.

La question du partage des locaux avec les associations japonaises de quartiers est soulevée. C'est une donnée importante dans le contexte local : en effet, l'accès des locaux (et des points d'entrées) aux associations, complique fortement la sécurisation des espaces au fil de la journée. Une réflexion est à mener en ce qui concerne les entrées et sorties, tout en gardant à l'esprit que le LFIK se doit d'entretenir d'excellentes relations avec les associations qui peuvent utiliser une partie des locaux.

## 10/ Protocole sanitaire : proposition d'assouplissement :

Le Proviseur commence par remercier les différents représentants pour les discussions qui ont eu lieu sur ce point en amont de la tenue du CE. Un représentant des parents d'élèves demande à ce que ce genre de sujet « sensible » soit, dans la mesure du possible, présenté bien en amont du conseil, afin de pouvoir le cas échéant enquêter et sonder les parents d'élèves quant aux propositions. Le Proviseur accepte de faire, quand le contexte le permet, un envoi plus en amont des points à traiter qui pourraient être considérés comme sensible.

Deux propositions d'évolution apparaissent :

- **Proposition 1 = questionner l'obligation le port du masque en maternelle**
  - Question du partage des locaux ?
  - Intérêt pédagogique / Phonologie et langage
  - Mauvaise utilisation du masque
  - Que font les autres ?
  - Et localement ?
  - Impact psychologique et sur les habitudes de vie (assurer à la fois la sécurité / assurer aussi le fait que l'école soit un lieu de vie le plus normalisé possible)
  
- **Proposition 2 = questionner le port du masque pour les activités sportives extérieures individuelles**
  - Demande des enseignants
  - MEXT ok / Déjà dans les recommandations
  - Autorités locales ok

Le Proviseur annonce directement que la proposition 1, qu'il soumettait au conseil, ne pourra être mise en place de toute façon. En effet, entre temps, le comité d'éducation a exprimé clairement qu'il refusait l'abandon du port du masque en maternelle, en particulier car nous partageons les locaux avec des associations du quartier. Les discussions avec Madame OIKE au fil de la journée ont permis d'avoir un discours très clair des autorités japonaises. La discussion s'engage cependant car les négociations avec le comité d'éducation vont se poursuivre et permettront peut-être, in fine, de débloquent la situation. Une représentante des personnels insiste sur le fait que les élèves

de maternelle portent très mal le masque et que cela est très contre-productif pour les ateliers de langage et la phonologie. Une représentante des parents d'élèves confirme que les parents sont assez partagés face à la demande mais qu'une majorité serait cependant pour la suppression de l'obligation du masque en maternelle. Une autre représentante demande s'il n'y aurait pas de marge de manœuvre possible pour discuter avec le comité d'éducation. Le Proviseur explique que la discussion avec eux reprendra dans les semaines à venir et en fonction de l'évolution du protocole sanitaire.

Concernant la proposition 2, la discussion débouche très rapidement sur un consensus général. Le Président de l'APEK propose, dans le même sens, de lever une interdiction supplémentaire : celle qui consistait à ne pas pouvoir se prêter d'affaires ou de matériels entre camarade. Il semble désormais bien démontré que cela n'est pas essentiel comme geste permettant de lutter contre les risques sanitaires. Il rajoute que l'aération des espaces reste bien plus décisif et efficace.

Le Proviseur propose de passer au vote concernant la proposition 2 et l'ajout de la suspension de la règle interdisant de se prêter du matériel entre camarade :

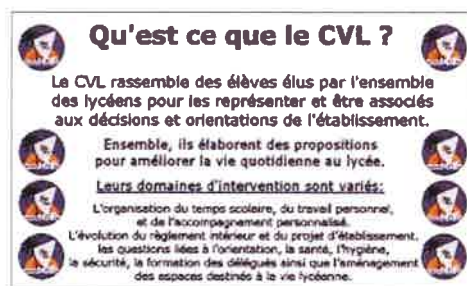
VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 12

Les deux propositions sont donc actées. Le Protocole sanitaire sera modifié en conséquence et transmis aux familles et personnels.

## **11/ Présentation des travaux du CVC/CVL :**

Le Proviseur présente rapidement le Conseil de Vie Lycéenne (auquel s'agrège, vu les effectifs, le Conseil de Vie collégienne). Cette instance a une élève comme vice-présidente. Cette dernière revient sur les dernières réunions qui ont acté les grands chantiers : l'aménagement des espaces, en particulier la réflexion sur un futur foyer pour les élèves. Elle évoque aussi le fait de prendre en main l'opération T-shirt (sponsoring d'Arkema) et distribution des t-shirts via le CVC/CVL aux personnels et aux élèves (avec un système de don pouvant alimenter un budget pour les CVC/CVL afin de financer leurs actions)



- CVC / CVL ensemble au LFIK
- Une instance qui doit laisser la place à l'autonomie guidée
- Quelques grands chantiers :
  - aménagement des espaces
  - / opération T-shirt / Sortie scolaire de grande ampleur
  - / Soirée de fin d'année et Gala pour les diplômés /
  - Prise en compte des envies des élèves du primaire



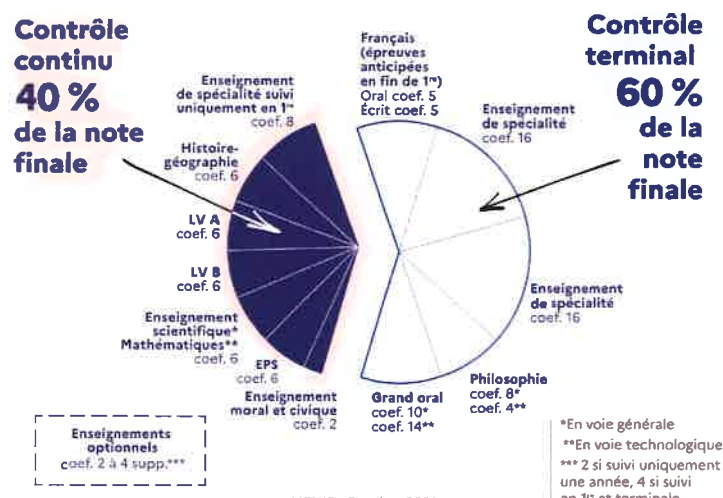
## 12/ Point sur les examens, l'orientation et la demande d'extension d'homologation :

Le Proviseur revient sur les examens. D'abord pour féliciter les équipes des excellents résultats aux derniers examens. Il revient ensuite sur le fait que le LFIK sera bien (comme il est homologué) centre d'examen pour le DNB en 3<sup>EME</sup>. Concernant le baccalauréat, le LFIK (comme non homologué sur le cycle terminal), enverra ses élèves de 1<sup>ERE</sup> et de terminale passer les épreuves au lycée français de Tokyo. Si la situation sanitaire devait se dégrader en cours d'année, une demande de dérogation serait envoyée à l'AEFE et au rectorat de Montpellier afin de demander l'autorisation de faire passer les épreuves sur Kyoto.

Le Proviseur commente ensuite les nouveautés concernant le bac 2022. C'est en particulier l'abandon des épreuves dites E3C. Les élèves du LFIK, passant par le CNED, se retrouvent donc strictement dans le même cadre d'évaluation que des élèves fréquentant un lycée homologué. Il explique ensuite les derniers ajustements concernant les coefficients et pourcentage de chaque matière :

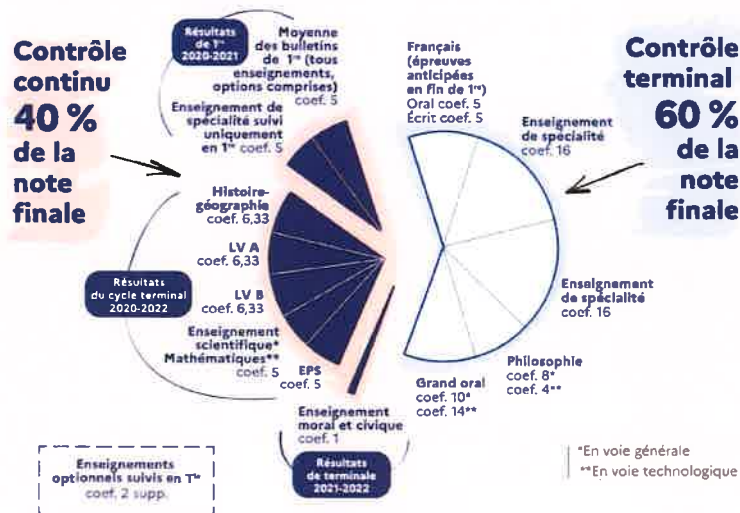
### BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## Répartition de la note finale



## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

# Répartition de la note finale pour les élèves en terminale en 2021-2022



MENJS - Octobre 2021

Un point est fait ensuite sur la demande d'extension d'homologation. Plusieurs prises de paroles reviennent sur l'importance de cette extension, attendue fortement par les familles et les élèves. Le comité de gestion s'est engagé dans cette demande de longue date et espère voir ce dossier aboutir rapidement. Le Proviseur revient sur le fait que la demande ne peut aboutir à ce jour car elle implique une visite d'homologation, et que celle-ci ne pourra se faire qu'à partir du moment où le Japon lèvera la quarantaine avant l'entrée dans le pays. Il y a donc peu de chance que cela puisse aboutir cette année. Cependant, il revient sur le fait que le LFIK semble être totalement prêt, et pédagogiquement et dans l'organisation mise en place au secondaire.

L'orientation post-bac est évoquée rapidement par M. Routier, le PRIO du LFIK. Il revient sur le fait que le fait de passer par le CNED ne désavantage pas du tout les élèves du LFIK et que les orientations de nos élèves, qu'elles soient japonaises, françaises ou internationales, révèlent des parcours diversifiés, ouverts et une bonne réussite de poursuite d'étude. Un point complet sera fait sur cette question lors du deuxième conseil d'établissement.

### 13/ Point sur les examens, l'orientation et la demande d'extension d'homologation :

Le Proviseur annonce que le conseil est déjà en place depuis plus de trois heures et qu'il faut donc passer très rapidement les points suivants, qui seront ré-abordés lors du prochain conseil.

M. Gachignard présente brièvement les différents projets du primaire sur les 5 périodes.

**PÉRIODE 1:**

- Olympiades athlétisme
- Les yōkais
- Halloween



**PÉRIODE 2:**

- Semaine du goût
- La semaine des Lycées du Monde :  
projet interlangues sur les contes, défilé, lecture et buffet allemand
- Yaki imo
- sortie d'automne
- les yōkais

**PÉRIODE 3:**

- Carnaval
- Mochitsuki

**PÉRIODE 4:**

- Olympiades sports collectifs
- sortie de printemps ?



**PÉRIODE 5:**

- Rallye lecture/contes traditionnels

+ Projet Astronaute  
 + Projet en partenariat avec Eric FAURE et l'Institut  
 + Sortie scolaire à la journée

M. Teillon présente brièvement la Semaine des lycées français du monde qui se déroulera la semaine du 29 novembre au 4 décembre prochain.

Il est évoqué que les 4 parcours et notamment les parcours santé et orientation feront l'objet d'une présentation détaillée lors du prochain conseil d'établissement.

**14/ Un chantier phare cette année : la création des parcours des langues du LFIK :**

Le Proviseur revient très rapidement sur les grandes orientations de ce projet phare et explique qu'une première présentation sera proposée lors du prochain conseil. Entre temps, diverses réunions de discussions et préparation vont voir le jour pour évoquer cette question. Une réunion des membres du CE, extraordinaire, aura lieu sur ce seul thème le 1<sup>er</sup> décembre dès 17h.

**Un chantier pour la rentrée 2022 :**

créer les parcours de langues du LFIK de la maternelle à la Terminale

- Une ambition : flexibiliser au maximum les parcours pour s'adapter au public existant et à un public international / un travail par cycle à opérer
- Penser la place de l'anglais dans toute la scolarité de l'enfant (cours d'anglais et EMILE / DNL)
- Adapter la place du Japonais aux différents profils. Renforcement possible sur cycle 1 et cycle terminal (en vue du post-bac)
- Permettre à l'anglais de retrouver une place décisive en fonction des souhaits des familles
- Organisation type PARLE / Organisation type Section Internationale (voire SELO japonais au Lycée)

- Un CE extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre (17h) : Uniquement consacré au parcours des langues

**15/ Point sur les événements :**

Le Proviseur revient très rapidement sur la possible organisation d'une fête de Noël. Selon le contexte sanitaire, une décision sera prise courant novembre. Par ailleurs, des partenariats et du sponsoring sont en cours d'activation, davantage d'information au prochain conseil.

**16/ Question diverses :**

Le Proviseur évoque les deux questions qui sont parvenues de la part de parents d'élèves.

1 / La première question vient d'un parent qui demande à ce que les masques chirurgicaux deviennent obligatoire (à minima) au sein de l'établissement.

- Le Proviseur revient sur le fait que cette question a été abordée lors du point 10. A un moment où le protocole sanitaire est en train d'être assoupli, il ne paraît pas cohérent de le rendre plus strict sur ce point. L'évolution du contexte sanitaire dans les mois à venir, amènera cependant peut-être ce genre de décision.

2/ Une question d'un parent inquiet et demandant à ce qu'on n'assouplisse pas le protocole sanitaire.

- Le Proviseur revient sur le fait que cette question a été abordée lors du point 10. Il y a consensus du conseil sur le fait que la situation sanitaire nous amène à pouvoir assouplir le protocole.

Le Proviseur remercie l'ensemble des membres pour la tenue de ce conseil et s'excuse de la longueur des débats.

M. ROUSSEL demande à ce que nous puissions évoquer, très brièvement, la question du handicap qui devait être soulevée au point 13.

Le Proviseur évoque le fait que la question du handicap est une question essentielle pour les équipes du LFIK : autant sur les plans matériels que pédagogiques. Cette question sera abordée dans différentes instances pédagogiques. Et une réflexion va avoir lieu sur les accessibilités des locaux. En outre, le Proviseur évoque la possible auto-évaluation « Qualinclus » qui permettrait au LFIK de se situer sur ce dossier.

Le Proviseur remercie tous les membres.

La séance se termine à 21H15.

Le Proviseur

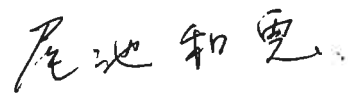
Le secrétaire de séance

Boris COLIN

Kazue OIKE



Lycée français  
international  
de Kyoto  
Boris COLIN  
Proviseur



尾池和恵